Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I R
10 JUIL. 2008
62794
DE DÉPOT

"VENTECH"

Société anonyme au capital de 310 000 €

Siège social : PARIS (75007) – 5/7, Rue de Monttessuy

975 293

410 316 699 RCS PARIS

Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB/AMF GP 98-39

CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
15 JANVIER 2008

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille huit, le quinze janvier à 15 heures, le Conseil de Surveillance de la société "VENTECH", s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, sur l'ordre du jour suivant :

CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS DELVAUX DE SES FONCTIONS DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur le Président informe le Conseil que Monsieur Jean-Louis DELVAUX a fait part de sa démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance avec effet à compter de ce jour.

Le Président rappelle aux membres que le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres et que malgré cette démission, le nombre de membres restant en fonction est conforme aux dispositions légales et statutaires.

En conséquence, il propose de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Louis DELVAUX.

Le Président donne ensuite la parole aux membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil de Surveillance prennent acte de la démission de Monsieur Jean-Louis DELVAUX de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance à compter de ce jour et décident de ne pas pourvoir à son remplacement.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Compte tenu de l'adoption de la décision relative à la démission d'un membre du Conseil de Surveillance non remplacé, le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au Président du Directoire ou à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité qu'il y aura lieu.

Certifié conforme